

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2013

AUGMENTATION DE DEVIS

Par délibération du 06 juin 2013, un devis pour le changement de la chaudière du logement rue de la clairière a été accepté pour un montant HT de 4171.36 € (TTC 4463.36 €). Mme le Maire informe qu'au cours des travaux, il a été nécessaire d'ajouter un vase d'expansion à l'installation, ce qui élève le montant total des travaux à 4 241.37 € HT (TTC 4 538.27€)

D'autre part, par délibération du 09 avril 2013 un devis pour du matériel à la bibliothèque de l'école a été accepté pour un montant TTC de 3 384.69 € ; Mme le Maire rappelle que la commande n'a pu être passée rapidement car la commune était en attente de la réponse de l'Inspection Académique portant sur l'éventuelle ouverture d'une classe (qui aurait pris la place de la bibliothèque), réponse arrivée le 10 septembre 2013. La commande a été passée le 16/09/13 mais a subi une augmentation des tarifs portant le montant total TTC à 3 418.41 €.

Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré acceptent les augmentations aux devis précités et disent que les financements nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative.

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – LEVEE DE L'INDICE 297

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que l'indice n° 297 a été recensé par le CETE en 2009. Considérant les éléments fournis par Mr le Préfet dans son courrier du 15 février 2013 et sa proposition de supprimer le périmètre de risque appliqué autour de l'indice 297, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident de lever l'indice 297. Il conviendra néanmoins d'éviter de construire au droit du puits comblé (sauf en cas de fondations adaptées).

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mme le Maire informe le Conseil de la proposition établie par le SIVOS des vergers de Caux après concertation entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les élus du SIVOS, pour les horaires scolaires à appliquer à compter de la rentrée de septembre 2014 :

LUNDI	09h00 – 12h00	14h00 – 16h15
MARDI	09h00 – 12h00	14h00 – 16h15
MERCREDI	09h00 – 12h00	-
JEUDI	09h00 – 12h00	14h00 – 16h15
VENDREDI	09h00 – 12h00	14h00 – 16h15

Cette proposition est transmise pour avis à Mr l'Inspecteur d'Académie.

Le Conseil en prend acte.

RALENTISSEMENT DE VEHICULES RUE JEAN DOUENCE

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que les relevés effectués rue Jean Douence ont confirmé de nombreux dépassements de vitesse ; elle informe avoir demandé avis aux services de la Gendarmerie et à la Direction des routes qui ne sont pas favorables à la mise en place de panneaux stop.

Mme le Maire informe que le Département peut prêter pour un essai de 2 mois un radar pédagogique et propose d'en faire la demande.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de demander le prêt d'un radar pédagogique afin d'en tester l'efficacité.

SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT AUSTREBERTHE SAFFIMBEC

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil donne à l'unanimité des votes, un avis favorable à la déclaration d'intérêt général des aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Mme le Maire informe que le Syndicat propose d'assurer l'entretien des points lumineux de la commune. Après en avoir délibéré et considérant que l'éclairage public de la commune est en bon état, les Membres du Conseil décident de ne pas donner suite à la proposition du Syndicat.

ILLUMINATIONS POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Mme le Maire informe que l'entreprise Réseaux Environnement, actuellement en charge de l'entretien de l'éclairage public, propose d'installer les décors de fin d'année. Après en avoir délibéré les Membres du Conseil acceptent de confier ces travaux spécifiques à l'entreprise.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Mme le Maire informe que le SCOT a été adopté par les Membres de la Communauté de Communes lors de leur réunion du 02 octobre 2013.

Le Conseil en prend acte.

APPARTEMENTS RUE ALEXIS RICORDEL

Mme le Maire informe que Mr Ridel, Architecte, est venu examiner les locaux restants à réhabiliter rue Alexis Ricordel. Après visite de ces locaux anciens, Mr Ridel conseille de faire appel à un bureau d'études pour évaluer les travaux et le coût d'une réhabilitation en appartements aux normes actuelles. Il estime à environ 4 500 € le coût des études de départ.

Le Conseil en prend acte.

VŒUX 2014

Les vœux 2014 seront présentés le dimanche 12 janvier 2014.